

RÈGLEMENT DU JEU « CHASSE AUX ÉTOILES DISNEY »

Jeu concours organisé par la société SAC EPSE JouéClub, située au 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 457 207 249, ici nommée "Le Marchand".

Participation au jeu :

Le jeu est proposé du 17 octobre 2020 au 2 novembre 2020 minuit.

Une carte à gratter digitale est offerte gratuitement par votre magasin JouéClub le plus proche participant à l'opération, sous réserve de participation à la "chasse aux étoiles" et d'avoir trouvé les 6 étoiles. Le fait de participer à la loterie du magasin le plus proche est soumis à l'autorisation et à la possibilité technique de géolocaliser le téléphone portable du joueur au moment du jeu. Faute de géolocalisation, **faute de géolocalisation, la carte sera déclarée perdante.**

La carte à gratter digitale ne peut pas être revendue ou cédée à un tiers. Cette carte est attribuée à une seule personne clairement identifiée et seule cette personne pourra, le cas échéant en prouvant son identité, réclamer la remise d'un lot éventuel. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

Le jeu est réservé aux personnes majeures. Ce jeu étant de nature digitale, les participants devront au minimum posséder une adresse email pour pouvoir jouer. Le jeu pourra proposer aux participants de partager un message du marchand sur Facebook, dans ce cas les participants devront également posséder un compte Facebook.

Le jeu est limité à un seul tirage par personne (représentée par son adresse email).

La participation est interdite au personnel des magasins JouéClub ainsi qu'à leurs familles.

Données personnelles :

Chaque joueur a accès au règlement du jeu avant de commencer à jouer et a la possibilité de ne pas participer. Les participants remplissent de leur plein gré les champs de données, aucune donnée n'est collectée à leur insu. Sous réserve d'acceptation par le joueur (optin), ses coordonnées seront conservées par JouéClub et/ou le Groupe Walt Disney pour envoyer des actualités ou des offres commerciales. Ces données sont traitées de manière confidentielle et ne sont pas transmises à des tiers, en dehors des prestataires techniques du jeu. Les coordonnées pouvant être collectées sont le nom, le prénom, l'adresse email, la date de naissance, la géolocalisation au moment du jeu et le profil public facebook en cas de partage.

Ces coordonnées seront conservées pendant une durée de 2 ans.

Droit d'accès et de rectification : Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, conservées dans un fichier informatisé, qu'ils pourront exercer auprès du Marchand en envoyant une demande par email à : jeuconcours@joueclub.fr

Règle du jeu :

Après avoir trouvé les six étoiles, grattez la carte sur www.jeux-joueclub.fr pour découvrir votre lot et si vous le souhaitez, partagez le message du marchand sur Facebook.

Dotation : (Désignation et quantité totales mises en jeu)

UNE INVITATION : UNE JOURNÉE POUR DEUX À DISNEYLAND PARIS :	271
PELUCHES D'ACTIVITÉS WINNIE :	300 - Prix de vente 29.99€
MAXI ŒUF CRÉATIF TOY STORY 4 :	300 - Prix de vente 9.99€
JEU REINE DES NEIGES 2 :	300 - Prix de vente 24.99€
FIGURINE SPIDERMAN :	300 - Prix de vente 15.99€
POUPÉE ANNA REINE DES NEIGES :	300 - Prix de vente 17.99€
MA PARURE LUMINEUSE REINE DES NEIGES :	300 - Prix de vente 19.99€
L'INTERCEPTEUR JEDI™ D'ANAKIN :	300 - Prix de vente 29.99€
COFFRET CARS LANCEUR SUPRÊME :	300 - Prix de vente 34.99€
MUG CARS 3 :	213
COFFRET CADEAU CARS :	240
COUSSIN VAIANA 70 CM :	312
FIGURINES INDESTRUCTIBLES :	244

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U

SET ACCESSOIRES DISNEY PRINCESSES :	300
PETITES PRINCESSES DISNEY :	300
TAMBOUR CARS :	324
SERRE-TÊTE MALÉFIQUE :	270
BOULE DE NEIGE REINE DES NEIGES 2 :	270
CASQUETTE CARS :	270
PORTE-CLÉ STAR WARS :	270
LUNCH-BOX CARS :	270
LIVRE D'ACTIVITÉS :	270
LIVRE HACHETTE :	500
FIGURINE BIG HEROES :	540
MASQUE PAPIER SPIDER-MAN :	540

Au moment de jouer, certains lots peuvent déjà avoir été remportés.

Remise des lots :

Le Marchand informera immédiatement le gagnant d'un lot et lui enverra un email contenant les instructions pour récupérer son lot en magasin ou par courrier, via les coordonnées qu'il aura déclarées au début du jeu. Le code indiqué sur cet email permettra au magasin de procéder à un contrôle lors de la remise du lot.

Les lots pourront être récupérés en magasin jusqu'au 15 novembre 2020 au soir (dernier délai).

Vérification d'identité :

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication erronée ou falsifiée pourra entraîner l'annulation du gain.

Fraude ou force majeure :

Le marchand ne saurait être tenu responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à le réduire, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront indiquées directement sur le site du marchand et de ses points de vente.

Le marchand pourra suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement suspect. Le marchand est seul décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des joueurs concernés au regard des informations en sa possession.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité du Marchand ne pourra être engagée à ce titre. Le Marchand se réserve le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes, sur la base de l'Article 323-2 du Code Pénal (modifié par l'ordonnance n° 2004-575 du 21 /06/2004 art. 45 Journal Officiel du 22/06/2004) : « Le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende ».

Loi applicable et juridiction :

Le présent règlement est soumis à la loi française, les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux. En cas de contestation ou de réclamation, les demandes devront être transmises au Marchand dans un délai maximum de 2 semaines après utilisation de la carte digitale (date de tirage), par email à l'adresse suivante : jeuconcours@joueclub.fr

E.P.S.E Groupement d'Achat

Siège social : 26 rue Roger Touton 33300 BORDEAUX Nord – Adresse postale Cidex 36 – 33083 Bordeaux Cedex
SA Coopérative à capital variable – SIRET 457 207 249 00014 – Code APE 511 U